



Conciliation famille-travail **en contexte** **de proche aidance** au Québec : point du vue des employé(e) proches aidant(e)s

LE STRESS ASSOCIÉ À LA CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL (CFT)



57 %

des proches aidants en
emploi estiment que la
CFT est une source de
stress importante

*Cette source de stress est plus importante pour les PPA
en emploi ayant un ou des enfant(s) mineur(s)
(génération sandwich) et celles étant proches aidantes
de leur enfant mineur (67 %)*

LE CONFLIT TRAVAIL-FAMILLE- PROCHE AIDANCE

43 %

sont d'accord pour dire que les exigences de leur
travail interfèrent de manière générale avec leur vie
familiale

57 %

sont d'accord pour dire que les exigences de leur
travail affectent leur santé mentale

Une personne sur deux



est d'accord pour dire que les exigences de son
travail l'empêche de faire des choses qu'elle aimerait
à la maison

est d'accord pour dire que le stress causé par son
travail rend difficile la prise en charge de sa
responsabilité de proche aidance

Qu'est-ce qu'une personne proche aidante?

Une personne proche aidante (PPA)
apporte du soutien à un membre de son
entourage présentant un incapacité
temporaire ou permanente de nature
physique, psychologique psychosociale
ou autres. Le soutien offert est continu
ou occasionnel, à court ou à long terme,
et est offert à titre non professionnel,
de manière libre, éclairée et révoquant.

[Découvrez un portrait plus détaillé des
PPA et de l'échantillon de notre
sondage ici.](#)



Conciliation famille-travail en contexte de proche aidance au Québec : point du vue des employé(e) proches aidant(e)s (suite)

LE CONFLIT PROCHE-AIDANCE – TRAVAIL

35 % prennent régulièrement des congés en raison de leur rôle

28 % interrompent régulièrement leur travail pendant la journée en raison leur rôle

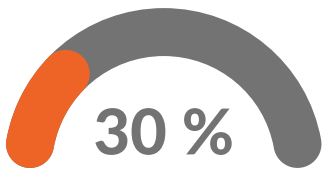
27 % réduisent régulièrement leurs heures de travail en raison de leur rôle

25 % ont dû cesser de travailler en raison de leur rôle (de façon permanente ou temporaire)

24 % leur rôle affecte négativement la relation **avec leurs supérieurs**

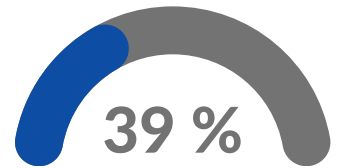
21 % leur rôle affecte négativement la relation **avec leurs collègues**

LES MESURES DE CFT EN CONTEXTE DE PROCHE AIDANCE



ne se sentent pas légitimes d'utiliser les mesures de CFT pour s'acquitter de leurs responsabilités de PA

perçoivent que les mesures CFT offertes ne sont pas aussi accessibles pour les PPA que pour les parents



LES PPA EN EMPLOI CONSIDÈRENT QUE...

■ PPA ■ Parents n'étant pas PA

... être mal informées des mesures de CFT



...les mesures de CFT offertes par leur employeur sont insuffisantes



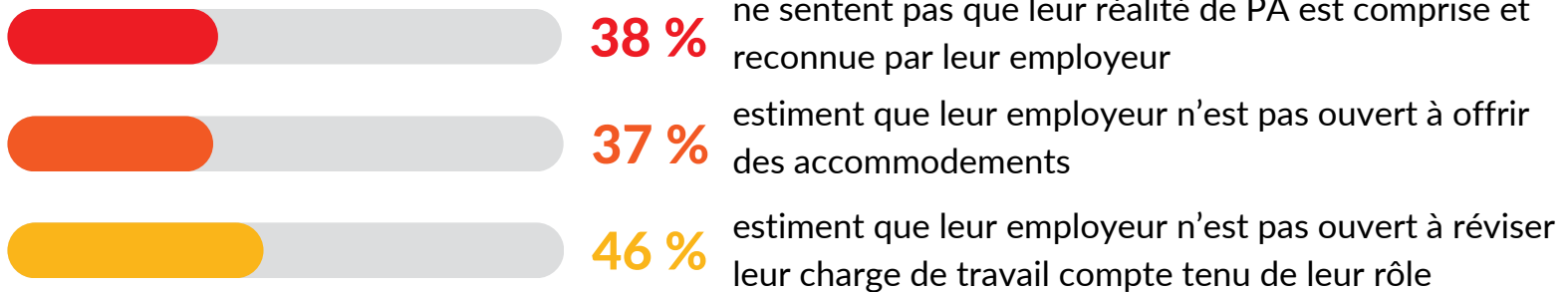
...les demandes de congés ont un impact négatif sur leur carrière





Conciliation famille-travail en contexte de proche aidance au Québec : point du vue des employé(e) proches aidant(e)s (suite)

LE SOUTIEN DE L'EMPLOYEUR



Intéressé(e) à aller plus loin pour inclure les responsabilités de proche aidance dans vos mesures de CFT?

**PARTICIPEZ À NOTRE PROJET PILOTE EN
CONCILIATION PROCHE-AIDANCE-TRAVAIL!**

LES OBJECTIFS DU PROJET :

- Identifier et expérimenter des pratiques organisationnelles favorisant l'inclusion des responsabilités de proche aidance, par la voie de la conciliation famille-travail
- Favoriser l'embauche et le maintien en emploi des personnes proches aidantes
- Inciter davantage d'employeurs à s'engager en faveur de la CFT, et ce, en tenant compte de la proche aidance

**OBTENEZ UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ MENANT À
L'OBTENTION DU SCEAU CONCILIVI GRATUITEMENT POUR UN AN!**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
concilivi.com/conciliation-proche-aidance-travail



Méthodologie

Les données présentées dans le cadre de cette infographie sont tirées du sondage Concilivi sur la conciliation famille-travail mené par la firme Léger réalisé du 6 au 27 juin 2023, auprès de 3030 travailleur(-euse)s québécois(es) ayant des responsabilités familiales et pouvant s'exprimer en français ou en anglais. À titre indicatif, un échantillon probabiliste de 3 030 répondants aurait une marge d'erreur de +/-1,8 %, et ce 19 fois sur 20. Les résultats ont été pondérés selon le sexe, l'âge, le revenu familial, la région et la scolarité, de manière à les rendre représentatifs des populations à l'étude (travailleurs qui sont parents d'enfants âgés de moins de 18 ans et/ou proches aidants).